



Aujourd'hui, les quatre tours des anciennes murailles deviennent fenêtres sur l'avenir d'une ville nouvelle

Mairie **VILLENEUVE DE BERG**

Il y a 7 siècles... trois fleurs de Lys pour le Roi, la crose de l'Abbé pour les moines. Une naissance pleine de promesses



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2020

Présents (16) :

Annick Alivon, Roselyne Aulner, Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Isabelle Cros, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Yves Lefrileux, Didier Melh, Florian Morge, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Sylviane Valcke, Christophe Vigne

Excusée avec pouvoirs (4) : André Chabanis, Sébastien Alonso, Roxane Dussol, Marie

Heu Votants : 20

Excusés sans pouvoir ou absent (3) Marie-Jeanne Cosse, Jean Marc Cuer, Christine Nouvelle,

■ **Démission de conseillers municipaux**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la démission de Christian Audigier, Paulette Ganivet et André Deléage. Ils ont été remplacés par Marie-Jeanne Cosse, Alain Rameau et Sylviane Valcke. Alain Rameau ayant à son tour démissionné, il est remplacé par Didier Mehl.

■ **Procès-verbal de la séance du 31 juillet et élection du secrétaire de séance**

■ Le procès-verbal de la séance du 31 juillet est approuvé à l'unanimité.

Christophe Vigne est élu à l'unanimité secrétaire de séance

■ **Délibération N°26-Interventions musicales en milieu**

scolaire

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention entre la commune et le Syndicat Mixte du Conservatoire Musique et Danse de l'Ardèche pour la somme totale de 4.380 € pour l'année scolaire 2020/2021.

■ **Commission Communale des Impôts directs**

La composition de la commission n'étant pas finalisée, son approbation est repoussée à une date ultérieure.

■ **Délibération N°27-Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer au préposé chargé du gardiennage de l'église communale, une indemnité d'un montant de 479,86 € pour l'année 2020.

■ **Délibération N°28-Droits de places pour les marchés hebdomadaires et les marchés nocturnes et redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses couvertes et non couvertes des débits de boissons et restaurants.**

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, pour l'année 2020, aux professionnels forains une remise gracieuse des droits de place pour le marché hebdomadaire du mercredi et pour les marchés nocturnes du mardi et aux professionnels des débits de boissons et de la restauration une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses couvertes et non couvertes.

■ **Délibération N°29-Parking de l'Esparet.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de location par bail à Monsieur et Madame Guy LEFEVRE pour la parcelle de terrain non bâtie cadastrée AI 119 pour un usage de parking public rue de l'Esparet et ce à compter du 1er juin 2020 jusqu'au 31 mai 2021 avec un loyer mensuel de 441,25 euros.

■ **Délibération N°30-Parcelles viticoles du lieu-dit Saint Giraud.**

Le Conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à la reconduction du commodat à titre gracieux jusqu'en février 2021 avec la SCIC/SAS ARDECHE VIGNOBLES relatif à l'exploitation du vignoble communal lieudit Saint-Giraud d'une surface de 09ha 62a 99ca.

■ **Délibération N°31-Bail commercial Enclos de la Plaine.**

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer un bail commercial de 3 ans avec la SARL CERES sur les locaux situés Enclos de la Plaine. Le loyer mensuel est augmenté de 10% .

■ **Délibération N°32-Participation aux charges de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour L'inclusion Scolaire) de Joyeuse.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de la commune de Joyeuse pour la somme de 671,33 euros pour l'année scolaire 2019/2020.

■ **Délibération N°33-Accès au logement pour les travailleurs saisonniers de la commune.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention triennale liant l'Etat, la communauté de communes Berg et Coiron et la commune de Villeneuve de Berg en faveur de l'accès au logement pour les travailleurs saisonniers dans des conditions décentes.

■ **Délibération N°34-Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche permettant à la commune de faire appel en cas de besoin au service remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

■ **Délibération N°35-Recours au service d'assistance administrative mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour l'établissement des dossiers retraite des agents communaux**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche permettant à la commune de faire appel pendant 3 ans au service d'assistance administrative à l'établissement, au contrôle, et au suivi des dossiers CNRACL et d'information I NCANTEC et RAFF.

■ **Délibération N°36-Service de médecine professionnelle « santé au travail »**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention liant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche et la Commune de Villeneuve de Berg et ce pour une durée de 3 années à compter du 1 er avril 2020 concernant la mise à disposition de la cellule « santé au travail » du Centre de Gestion de la Drôme, permettant un suivi médical de qualité au titre de la médecine préventive des agents communaux.

■ **Délibération N°37-Reprise de 13 concessions en état d'abandon au sein du cimetière**

Au terme de la procédure réglementaire en vigueur, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la reprise de 13 concessions en état d'abandon au sein du cimetière.

■ **Délibération N°38-Adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières et à l'Association départementale des Communes Forestières**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Fédération Nationale des Communes Forestières et à l'association Départementale des Communes Forestières pour la somme de 465,00 euros en 2020 et désigne en qualité de référent forestier Madame Marie Fargier avec pour suppléant : Stéphane Chausse.

■ **Délibération N°39-Redevances dues au titre de l'année 2020 par GRDF pour l'occupation du domaine public communal.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer une Redevance permanente pour une Occupation du Domaine Public communal (RODP) par les ouvrages de réseau de distribution de gaz due par GRDF au titre de l'année 2020 et ce pour la somme de 658,00 euros et une Redevance pour une Occupation Provisoire du Domaine Public communal (ROPDP) par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz due par GRDF au titre de l'année 2020 et ce pour la somme de 10,00 E.

■ **Délibération N°40-Fixation des indemnités de fonction des élus.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer :

- l'indemnité de fonction du Maire au taux de 41,38 % soit 1609,56 euros brut
- l'indemnité du premier Adjoint au Maire au taux de 19,58 % soit 761,50 euros brut
- l'indemnité des autres Adjoints au Maire au taux de 15,26 % soit 593,38 euros brut
- l'indemnité des conseillers municipaux délégués au taux de 5,82 % soit 226,22 euros brut à l'exception de M. Sébastien Alonso et Christophe Vigne qui ont renoncé au bénéfice de cette indemnité.

■ **Délibération N°41-Création de 9 commissions extra-municipales**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de 9 commissions extramunicipales ouvertes à la population : construction d'une salle des fêtes, règlement intérieur du marché hebdomadaire, transition énergétique, culture et patrimoine, solidarité et inclusion sociale, mobilité douce axe Le Petit Tournon-quartier Lansas, attractivité bourg-centre, restauration scolaire, vie associative.

■ **Délibération N°42-Avenant aux conventions du 11 décembre 2017 et du 17 février 2020 passées avec l'association Culture en fait.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant aux conventions des 11 décembre 2017 et 17 février 2020 passées avec l'association Culture en fait pour l'organisation du festival « d'une cour à l'autre » permettant le report du soutien de la commune sur les manifestations des 3 octobre et 28 novembre 2020 organisées en remplacement de la 8^{ème} édition du festival annulée pour cause de crise sanitaire.

○ **Délibération N°43-Désignation d'un délégué au Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche**

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Stéphane Chausse en qualité de délégué au Syndicat Départemental d'Equipement et d'Aménagement de l'Ardèche

■ **Délibération N°44-Désignation d'un délégué de la Commune auprès de l'association de Gestion des Activités du Centre Socioculturel « La Pinède » à Villeneuve de Berg**

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Karina Taulemesse en qualité de déléguée de la commune auprès de l'Association de Gestion du Centre Socioculturel « la Pinède » à Villeneuve de Berg.

■ **Délibération N°45-Création et constitution d'une commission permanente pour la gestion et la conservation du cimetière.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'une commission permanente pour la gestion et la conservation du cimetière et en adopte la composition suivante : Roxane Dussol, Sylviane Valcke, Marie Fargier, Stéphane Chausse, Jacques Bellenger.

- **Délibération N°46-Modification des tableaux des effectifs permanents à temps complet et à temps non complet à compter du 01 septembre 2020.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des tableaux des emplois permanents à temps complets (12 emplois pourvus) et à temps non complets (16 emplois pourvus) à compter du 01 septembre 2020.

Motion présentée par les conseillers municipaux concernant l'implantation d'une usine d'enrobés à chaud sur la zone industrielle de Lavilledieu (07170)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, une motion demandant la mise en place d'une information contradictoire de la population et des élus locaux, sur la nature des activités envisagées par la S.A.T. P. et sur les études d'impact réalisées dans le cadre des demandes de permis de construire et de permis d'exploitation.

■ Questions diverses n'appelant pas de délibération

- Gestion des listes électorales et mise en place de la commission de contrôle
- Dématérialisation des documents préparatoires au conseil municipal et aux commissions
- Manifestations estivales
- Agenda
- Utilisation des vestiaires sportifs en période de crise sanitaire